



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2019-006

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2019

Sommaire

DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2019-01-02-007 - Délégation de pouvoir et de signature de la responsable de la Trésorerie de Saint-André de Cubzac au 1er janvier 2019 (4 pages)

Page 3

SOUS-PREFECTURE ARCACHON

33-2019-01-08-001 - Rectification d'une parution en date du 8 janvier 2019 d'un arrêté et de tableaux des membres des commissions de contrôle électorales (13 pages)

Page 8

DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2019-01-02-007

Délégation de pouvoir et de signature de la responsable de la Trésorerie de Saint-André de Cubzac au 1er janvier 2019

*Délégation de pouvoir et de signature de la responsable de la Trésorerie de Saint-André de
Cubzac au 1er janvier 2019*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE SAINT-ANDRE-DE CUBZAC

SAINT ANDRE DE CUBZAC

Le 2 JANVIER 2019

17 RUE ARNAUDIN
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
TEL :05.57.43.06.55
FAX :05.57.43.33.33.

Valérie CHAMPAGNE

OBJET : Délégations de signature et de pouvoir à compter du 2 Janvier 2019

Valérie CHAMPAGNE , comptable public, responsable de la trésorerie de SAINT-ANDRE DE CUBZAC

ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR (à compter du 2 Janvier 2019)

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Fixe, comme suit, la liste de ses mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Délégation générale

◆ **Mme DUPEYRON Nadine**

Contrôleuse Principale adjointe au chef de poste,

reçoit procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

◆ **Mme BRUN Isabelle**

Contrôleuse Principale des finances publiques,

◆ **Mme BAILLY Chantal**

Contrôleuse des finances publiques,

◆ **Mme CAU Mélissa**

Agent des Finances Publiques

reçoivent délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de **Mme DUPEYRON Nadine** et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition soit opposable aux tiers.

Mesdames DUPEYRON Nadine, BAILLY Chantal et, BRUN Isabelle

reçoivent en outre procuration pour agir en justice et représenter le comptable auprès des mandataires et liquidateurs judiciaires du département de la Gironde ou des autres départements, pour toutes opérations et en particulier les productions de créances.

- **SECTEUR CEPL :**

-

- **Mme DUPEYRON Nadine**

- Contrôleuse principale des finances publiques, et adjointe au poste de comptable

-

- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes illimitées ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de 10000€ ;
- reçoit délégation pour signer les procès-verbaux de vérification des régies ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

- **Mme BRUN Isabelle**

Contrôleuse Principale des Finances Publiques

- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 10000€ ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de 10000 € ;
- reçoit délégation pour signer les procès-verbaux de vérification des régies ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

◆ **Mme BAILLY Chantal**

Contrôleuse des finances publiques,

- reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes illimitées ;
- reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10000 € ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de 1 000€ ;
- reçoit délégation pour signer les procès-verbaux de vérification des régies ;
- reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

◆ **Mme CAU Melissa**

Agent des finances Publiques

- ◆ reçoit délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes illimitées ;
- ◆ reçoit délégation à l'effet de signer, en matière de procédures collectives, tous bordereaux de production aux représentants des créanciers ;
- ◆ reçoit délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 1000 € ;
- ◆ reçoit délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- ◆ reçoit délégation à l'effet de signer les ordres de paiement pour le montant maximum de signer les ordres de paiement (*autres que ceux qu'elle aurait validés*) pour le montant maximum de 100 € ;;
- ◆ reçoit délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- ◆ reçoit délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de son secteur ;

Vous trouverez, en regard du nom de chacun de mes mandataires, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Le comptable public, responsable de la Trésorerie de SAINT – ANDRE DE CUBZAC


Valérie CHAMPAGNE

SOUS-PREFECTURE ARCACHON

33-2019-01-08-001

Rectification d'une parution en date du 8 janvier 2019 d'un
arrêté et de tableaux des membres des commissions de
contrôle électorales



PRÉFET DE LA GIRONDE
Sous-Préfecture d'Arcachon

NOTE RECTIFICATIVE
ANNULE ET REMPLACE
UNE PUBLICATION PRÉCÉDENTE AU RAA DU 8 JANVIER 2019

Après publication au Recueil des Actes Administratifs Spécial N° 33-2019-002, une erreur s'est glissée dans un tableau des membres des commissions de contrôle des listes électorales de la commune de GUJAN-MESTRAS.

Dans l'avant-dernière colonne il est noté deux noms STOME Sylviane et GUIGNIER Jean-Jacques, dans la version exacte un seul nom est inscrit dans l'avant-dernière colonne celui de STOME Sylviane et dans la dernière colonne figure celui de GUIGNIER Jean-Jacques.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte cette rectification.

1 ÈRE PUBLICATION ÈRRONNÈE



PREFET DE LA GIRONDE

SOUS-PREFECTURE D'ARCACHON

Arrêté du 21 décembre 2018
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

Le Préfet,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. François BEYRIES en qualité de Sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

LE PREFET,
Par délégation,
Le Sous-préfet



François BEYRIES

Annexe à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(x) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ANDERNOS-LES-BAINS	ANDERNOS-LES-BAINS	GIRAUD Jean-Marie LAHAYE Bernard LACAZE Delphine	BODIN Josiane CAZENEUVE Bernard	
ARCACHON	LA-TESTE-DE-BUCH	CASSOT Catherine SCAPPAZZONI Paul LIMOUZIN Nadine	GRANET Maurice	LUCAS Charles Albert
ARÈS	ANDERNOS-LES-BAINS	CORBIERE Claude ESPLANDIU Christian BOUNY Philippe	CESSY Claudine VIGNERTE Catherine	
AUDENGE	ANDERNOS-LES-BAINS	PEBAYLE Pierrette GUYONVARCH Jean-Pierre MARCHAIS-DEJANTILS Danielle	REICHERT Marie-Josèphe DROGE Patricia	
BELIN-BELIET	LES LANDES DES GRAVES	TIEMBLO Jean-Pierre PAILLON Annie GOISNARD Yves Suppléants : SANCHEZ Patrick THIEFFENAT Thierry CITRAIN Véronique	CARME Jacques DECLERCQ Cyrille Suppléants : CHOPO Maryse TRAN VAN CHUOI Christine	
BIGANOS	ANDERNOS-LES-BAINS	BOURSIER Patrick LASUS-DEBAT Philippe LEJEUNE Isabelle	CASTANDET Maryse DESPLANQUES Thierry	

GUJAN-MESTRAS	GUJAN-MESTRAS	LOUSSOUARN Michelle DABÉ Chantal DUMONTIEL Bruno	STOME Sylviane GUIGNIER Jean-Jacques	
LANTON	ANDERNOS-LES-BAINS	LEQUINT Épse DARENNE Annie RUIZ Épse CHARLES Jacqueline JACOBSONNE Épse BOISSEAU Christine	OCHOA Didier BILLARD Tony	
LE BARP	LES LANDES DES GRAVES	AGUEDO Anne CAZORLA Marie-Christine BLANCHARD Géraldine	REBIFFE Martine TRIBOY Marie-José	
LÈGE-CAP-FERRET	ANDERNOS-LES-BAINS	COURMONTAGNE Jacques BELPÊCHE Brigitte QUINCY Isabelle Suppléants : FILLASTRE Jean-Pierre PLOUVIER Christian GUILLERM Catherine	MAUPILE Laurent Suppléant : TOUSSAINT Martine	SOMBRUN Claire
LE TEICH	GUJAN-MESTRAS	LACABE Jean-Louis GILLES Maryse THOMAS Didier	RIBEREAU Claudine BESSE Charles	
LA TESTE-DE-BUCH	LA-TESTE-DE-BUCH	LEONARD-MOUSSAC Françoise DUFALLY Marie-Joëlle MOREAU Anne-Marie	SAGNES Gérard GREFFE Jean-Pierre	
MARCHEPRIME	GUJAN-MESTRAS	BERBIS Pierre FERNANDEZ Bérengère NZIYUMVIRA Alphonse	MARTINEZ Manuel MEISTERTZHEIM Roger	

MIOS	GUJAN-MESTRAS	VAGNOT Jean-Louis SOUBIRAN Bernard FOURCADE Philippe	LASSERRE Didier LACOMBE Serge	
SALLES	LES LANDES DES GRAVES	FRANÇOIS Guilaine DUMARTIN Willy BERNARD RUSAIL Chantal <u>Suppléants :</u> FEDRIGO Michel PERROTTE Jacqueline DUPLAA Annie	BUREAU Bruno DOSBA Nadège <u>Suppléants :</u> BAUDE Dominique PASCUAL Fabienne	

VERSION RECTIFIÉE



PREFET DE LA GIRONDE

SOUS-PREFECTURE D'ARCAÇON

Arrêté du 21 décembre 2018 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

Le Préfet,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. François BEYRIES en qualité de Sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

LE PREFET,
Par délégation,
Le Sous-préfet

François BEYRIES

Annexe à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018
COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ANDERNOS-LES-BAINS	ANDERNOS-LES-BAINS	GIRAUD Jean-Marie LAHAYE Bernard LACAZE Delphine	BODIN Josiane CAZENEUVE Bernard	
ARCACHON	LA-TESTE-DE-BUCH	CASSOT Catherine SCAPPAZZONI Paul LIMOZIN Nadine	GRANET Maurice	LUCAS Charles Albert
ARÈS	ANDERNOS-LES-BAINS	CORBIERE Claude ESPLANDIU Christian BOUNY Philippe	CESSY Claudine VIGNERTE Catherine	
AUDENGE	ANDERNOS-LES-BAINS	PEBAYLE Pierrette GUYONVARCH Jean-Pierre MARCHAIS-DEJANTILS Danielle	REICHERT Marie-Josèphe DROGE Patricia	
BELIN-BELIET	LES LANDES DES GRAVES	TIEMBLO Jean-Pierre PAILLON Annie GOISNARD Yves <u>Suppléants</u> : SANCHEZ Patrick THIEFFENAT Thierry CITRAIN Véronique	CARME Jacques DECLERCQ Cyrille <u>Suppléants</u> : CHOPO Maryse TRAN VAN CHUOI Christine	
BIGANOS	ANDERNOS-LES-BAINS	BOURSIER Patrick LASUS-DEBAT Philippe LEJEUNE Isabelle	CASTANDET Maryse DESPLANQUES Thierry	

GUJAN-MESTRAS	GUJAN-MESTRAS	LOUSSOUARN Michelle DABÉ Chantal DUMONTIEL Bruno	STOME Sylviane	GUIGNIER Jean-Jacques
LANTON	ANDERNOS -LES- BAINS	LEQUINT Épse DARENNE Annie RUIZ Épse CHARLES Jacqueline JACOBSONNE Épse BOISSEAU Christine	OCHOA Didier BILLARD Tony	
LE BARP	LES LANDES DES GRAVES	AGUEDO Anne CAZORLA Marie- Christine BLANCHARD Géraldine	REBIFFE Martine TRIBOY Marie-José	
LÈGE-CAP- FERRET	ANDERNOS -LES- BAINS	COURMONTAGNE Jacques BELPÊCHE Brigitte QUINCY Isabelle <u>Suppléants :</u> FILLASTRE Jean-Pierre PLOUVIER Christian GUILLERM Catherine	MAUPILE Laurent <u>Suppléant :</u> TOUSSAINT Martine	SOMBRUN Claire
LE TEICH	GUJAN- MESTRAS	LACABE Jean-Louis GILLES Maryse THOMAS Didier	RIBEREAU Claudine BESSE Charles	
LA TESTE-DE- BUCH	LA-TESTE- DE-BUCH	LEONARD- MOUSSAC Françoise DUFAILY Marie-Joëlle MOREAU Anne-Marie	SAGNES Gérard GREFFE Jean-Pierre	
MARCHEPRIME	GUJAN- MESTRAS	BERBIS Pierre FERNANDEZ Bérengère NZIYUMVIRA Alphonse	MARTINEZ Manuel MEISTERTZHEIM Roger	

MIOS	GUJAN-MESTRAS	VAGNOT Jean-Louis SOUBIRAN Bernard FOURCADE Philippe	LASSERRE Didier LACOMBE Serge	
SALLES	LES LANDES DES GRAVES	FRANÇOIS Guilaine DUMARTIN Willy BERNARD RUSAIL Chantal <u>Suppléants :</u> FEDRIGO Michel PERROTTE Jacqueline DUPLAA Annie	BUREAU Bruno DOSBA Nadège <u>Suppléants :</u> BAUDE Dominique PASCUAL Fabienne	